SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE TRAVAIL EMPLOI FORMATION ECONOMIE



●FEDERATION● SYNDICALE ●UNITAIRE●

Tour Mirabeau − 1^{er} étage − 39/43 Quai A. Citroën 75739 PARIS Cedex 15 10 1 44 38 35 13 et 01 44 37 00 30 - Mel : <u>syndicat.snu-tef@snu.travail.gouv.fr</u> -Web : <u>www.snutefifsu.org</u>

Compte Rendu de la CAP Inspection du travail Du 21 juin 2017

Déclaration des élus SNUTEFE-FSU à la CAP Inspection du travail

La situation du ministère du travail est critique!

Dans un ministère qui est jugé non prioritaire, celui-ci a subi de plein fouet les conséquences des politiques d'austérité ainsi que des réformes et réorganisations des services de l'Etat, conduites par les gouvernements successifs des 10 dernières années. Ainsi, les services déconcentrés Travail – Emploi – Formation professionnelle, pourtant regroupés dans des directions aux compétences élargies, les DIRECCTE, ont vu, en 10 ans, leurs effectifs fondre de près de 20 %. Ces effectifs sont passés de 9826 à 7983 ETP, toutes régions confondues ? Ces pertes d'emplois touchent tous les services : inspection du travail, services emploi, fonctions support, et produisent immédiatement leurs effets, avec la multiplication des départs en retraite. Devant la hausse des charges de travail des agents, le Secrétariat Général n'est malheureusement pas autorisé à procéder à des recrutements à la hauteur et tout ce qui nous est proposé est d'adapter les structures (voire d'abandonner des missions) à la baisse des effectifs, avec le projet 3MO (Modernisation, Missions, Moyens, Organisation).

Très concrètement, cette situation a des répercussions sur les personnels, qui gardent, malgré tout, une haute idée de leurs missions. Ils supportent de plus en plus mal de ne plus pouvoir apporter aux usagers les services que ceux-ci sont en droit d'attendre dans une République moderne et sociale et oscillent entre burnout et découragement-désinvestissement. Et pourtant, notre ministère exerce des fonctions régaliennes (inspection du travail, licenciements économiques, revitalisation économique, contrôle de la formation professionnelle...) et gère des instruments indispensables à la cohésion sociale. Nos concitoyens ressentent douloureusement le retrait des services publics, tant auprès des territoires que des populations en difficulté. Ils l'ont d'ailleurs exprimé lors des dernières échéances électorales, et pas toujours sous des formes porteuses d'avenir. Veut-on les renvoyer vers ces errements ?

Avec l'ensemble unanime des organisations syndicales du ministère, nous menons en ce moment, une campagne d'alerte des pouvoirs publics sur cette situation, qui a pris une dimension nationale avec la journée de grève et d'actions hier le 20 juin. Le SNUTEFE FSU demande solennellement que

soit mis un terme à cette tendance mortifère et à redonner, par des recrutements conséquents, des forces vives à ce ministère, propres à lui permettre de mener à bien ses missions.

Enfin, nous ne pouvons terminer sans évoquer les impasses statutaires dans lesquelles se trouvent plusieurs catégories de nos collègues.

- Nous pensons particulièrement à nos collègues adjoints administratifs (catégorie C), qui, malgré la montée en compétence qu'implique l'évolution de leurs tâches, subissent la « double peine » de la plus forte diminution d'effectifs, ce qui, bien sûr, accroît leur charge individuelle de travail et de l'absence de débouché de carrière, puisque l'accès au corps de contrôleur du travail, corps mis en extinction, leur est désormais interdit et que la promotion en Secrétaire administratif (catégorie B) se fait à dose homéopathique (liste d'aptitude de 17 postes cette année pour les Direccte).

Mais nous souhaitons évoquer aussi :

- les contrôleurs du travail, ou du moins ce qu'il en reste après la mise en extinction de leur corps, et le fait que l'actuel plan de transformation d'emplois en Inspecteur du travail, qui se terminera en 2020 et laissera encore de côté plus de 800 à 1000 contrôleurs, avec des perspectives de carrière réduites à leur plus simple expression ;
- les agents contractuels, pour lesquels le Plan ministériel de titularisation dit Sauvadet 2, ou tout du moins l'application qu'en fait le Secrétariat Général des ministères sociaux, n'apporte pas les perspectives de fin de leur précarité que prévoyait l'accord initial Fonction Publique ;
- et, enfin, le décrochage des grilles indiciaires des inspecteurs du travail qui ne se distinguent plus des grilles « A type ». Conjugué au contexte de remise en cause des missions de l'inspection du travail, ce décrochage participe à une démotivation des agents et à l'effondrement des candidatures aux concours d'inspecteur du travail (baisse de plus de 60 % entre 2001 et 2016).

Nous vous demandons de vous saisir de ces questions et d'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales, afin d'aboutir à des décisions propres à apporter une solution satisfaisante à ces catégories d'agents.

Quelques retours sur les réponses de monsieur Joël BLONDEL, DRH

La DRH envisage une négociation sur le devenir des contrôleurs avec le souhait d'une discussion de fond avec les OS sur la place, le positionnement et les parcours professionnels

Le souhait est d'aboutir à un accord pour éviter des fins de parcours en déshérence, et un isolement de fin de carrière. Interrogation : Fusion CT-SA ?

Sur la liste d'aptitude, quelques rappels : le fait de présenter ou d'avoir présenté le CRIT, ou même présenté et échoué n'est pas un critère. Est prise en compte l'appréciation de la hiérarchie et de la manière de servir. Ce n'est surtout pas un outil de promotion à l'ancienneté (hors statut)

La RH entend la demande des OS d'indiquer cependant l'ancienneté dans la liste des proposables, mais pas l'âge, ce serait un critère discriminatoire sans rapport avec l'objet de l'aptitude.

C'est une liste d'aptitude ordinaire avec des critères de capacités et il n'y a pas de discrimination liée aux fonctions

La règle de proportionnalité intégrale entre les régions n'est pas possible pour des raisons de cohérence et d'équilibre, cela se mesure sur plusieurs années et il faut éviter les distorsions dans la répartition H/F.

Promesse de révision de la situation Grand Est pour la CAP d'octobre sur la liste des postes vacants

Pour les IET, nécessité de respecter l'arrêté d'août 2016 et des affectations dans toute la France dont certaines obligatoires (sinon situation critique dans certains très petits départements)

Il y aura qqs postes en + du nombre d'IET, mais certains obligatoires

LISTE D'APTITUDE INSPECTEUR DU TRAVAIL CRIT 2017 - Classement par région

Nombre de postes : 50 (1/5^{ème} de 250)

Nombre d'agents promouvables pour la promotion 2017 : 1 484 ; F : 1 102 (74%) ; H : 382 (26%)

			1	
1	Mme	EYNARD Monique	ARA	UD 26
2	M.	GAILLARD Vincent	ARA	UD 69
3	Mme	ROBIN Denise	ARA	UD 01
4	Mme	BONNET Denise	ARA	UD 42
5	M.	CASTELAIN Jean-Luc	ARA	UD 73
6	Mme	CANCELIER Flore	ARA	UR 69
7	M.	CZARNIAK Denis	ARA	UD 74
8	М	BAUSSART Dimitri	BFC	UR 25
9	M.	PHILIPPE Régis	BFC	UD 58
10	M.	RANNOU Yves	Bretagne	UD 56
11	Mme	PIOLINE Clarisse	Bretagne	UD 29
12	Mme	HAMMACHA Marie-Luce	CVL	UD 18
13	Mme	TEDESCO Sylvie	GRAND EST	UD 54
14	M.	MEMHELD Jean-Luc	GRAND EST	UD 88
15	M.	LEFONDEUR Jérôme	GRAND EST	UD 51
16	Mme	GUEUDIN Agnès	GRAND EST	UD 54
17	Mme	FAMERY Viviane	HAUTS DE F	UD 60
18	M.	GERMAIN Olivier	HAUTS DE F	UD 62
19	Mme	TERMEULEN Isabelle	HAUTS DE F	UD 59
20	Mme	MERCIER Myriam	HAUTS DE F	UD 80
21	Mme	DELAMARRE Laurence	IDF	UR 75
22	Mme	DE MONREDON Florence	IDF	UD 75
23	Mme	PARC Sylvie	IDF	UD 77
24	Mme	MUNIER Delphine	IDF	UD 75
25	Mme	BERGUER Sylvie	IDF	UD 95
26	Mme	HENRY Béatrice	IDF	UD 78
27	Mme	QUENUM SANFO Mina	IDF	UD 75
28	Mme	CORNE Patricia	IDF	UD 75
29	Mme	BOURLAY Edwige	NORMANDIE	UD27
30	Mme	PLANTAGENEST Catherine	NORMANDIE	UD14
31	M.	PIAT Jean-Philippe	Nvelle AQUITAINE	UD87
32	Mme	PAGES Véronique	Nvelle AQUITAINE	UR 33

33	Mme	LAMOUREUX Claude	Nvelle AQUITAINE	UD40
34	M.	NOAILLES Yvon	Nvelle AQUITAINE	UD24
35	Mme	BUFFETEAU Michèle	Nvelle AQUITAINE	UD79
36	Mme	LAFFON Nathalie	OCCITANIE	UD82
37	Mme	MOURLEVAT-DIENNE Martine-Cécile	OCCITANIE	UR -Montpellier
38	M.	FABRE Olivier	OCCITANIE	UD65
39	Mme	BOUSQUET Lucienne	OCCITANIE	UD34
40	Mme	ZAMUNER Yolande	OCCITANIE	UD 31
41	M.	ANDRE Bernard	PDL	UD44
42	Mme	MECHAIN Marie-Noëlle	PDL	UD85
43	M.	TORRENTE Gilles	PACA	UD 83
44	Mme	OHAN-TCHELEBIAN Nathalie	PACA	UD 13
45	M.	DIDON Maurice	MAYOTTE	DIECCTE 976
46	Mme	ARISTARQUE France-Lise	GUYANE	DIECCTE 973
47	Mme	MARGUERITE Françoise	REUNION	DIECCTE 974
48	Mme	MARAGNES Marie-Lyne	GUADELOUPE	DIECCTE 971
49	M.	POLART Gilles	INTEFP	CIF93
50	Mme	PENAVAIRE Fabienne	AC	DGT

Le SNUTEFE FSU a fait sortir les dossiers de 7 collègues : Monique LANGEARD, Chantal GENIN, Patricia CORNE, Micheline SAVEAN, Monique JOUAN, Hubert BOSSARD, Bruno CHARENTON

Le SNUTEFE FSU, comme la CGT et SUD, a voté contre la liste, étant donné que l'ancienneté dans le corps n'est pas assez prise en compte et que l'administration ligote trop les choses

3 examens de demande de mutation :

Poste de directeur de cabinet DIRECCTE Nouvelle-aquitaine : Pascal CHAUSSEE, directeur du travail (RUD Charentes)

Poste d'adjointe au chef de département du pilotage du système d'inspection du travail à la DGT : Stéphanie COURS, DAT (RUC UD 77)

Poste de directeur des études à l'INTEFP : Noël QUIPOURT, DAT (UD 83)

Les élus SNUTEFE FSU:

- Paul RAMACKERS UD 30 04 66 38 55 75
- Vincent RUPRICH UD 95 –